Lille Métropole Conseil de développement

EMPLOI-INSERTION

Mars 2010

Les grandes priorités pour LMCU

du point de vue du Conseil de développement et du CBE de Lille métropole

Annexe: contribution du 5 octobre 2009



Modifié et Validé par le Bureau du Cdvt (10 mars 2010) et le Bureau du CBE

Comme la délibération communautaire du 20 novembre 2000 relative aux actions de développement économique le précise déjà, il est nécessaire de s'appuyer sur les savoir faire existants pour mettre en cohérence les politiques de l'emploi et d'insertion et favoriser leur rapprochement.

Les demandeurs d'emploi sont souvent perdus pour trouver les chemins les plus efficaces vers l'emploi. Les élus interpellés sont eux aussi soucieux de trouver la meilleure façon d'orienter les citoyens et restent perplexes devant le grand nombre de voies et de difficultés pour y arriver.

La nécessité financière et l'obligation de simplifier les « routes vers l'emploi » montrent qu'il apparaît impérativement qu'il ne faut pas oublier les questions de l'emploi quand on se préoccupe de l'avenir économique de la Métropole lilloise.

Il ne s'agit pas de donner une « règle du jeu » plus claire aux techniciens de LMCU, ni aux acteurs intermédiaires vers l'emploi ; l'objectif est de faire en sorte que tous les citoyens et leurs élus, dans chaque commune, aient un véritable outil global et cohérent pour aller sans appréhension sur les chemins de l'emploi.

C'est là un enjeu commun autour de ce projet fédérateur qui doit tous nous mobiliser.

Dans cette perspective, le Conseil de développement et le Comité de Bassin d'Emploi Lille métropole préconisent des actions à initier ou à développer par LMCU- sans que cette dernière se substitue aux organismes existants- à travers 5 axes prioritaires :

1 - Porter une ambition communautaire innovante en terme d'animation de l'insertion et du développement de l'emploi dans le cadre d'un projet politique métropolitain soutenu en terme d'ingénierie par LMCU, projet intégré à l'ensemble des politiques communautaires.

2 – Communiquer l'offre de services à l'échelle métropolitaine :

- aux demandeurs d'emploi,
- aux salariés,
- aux employeurs
- aux élus communaux LMCU pourrait apporter un service aux élus communaux.

Ceci nécessite de **rendre lisible et cohérente l'organisation** des acteurs intermédiaires (emploi, insertion, formation).

3 - Agir en faveur de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle territoriale (GPECT)

Ceci se traduirait notamment par :

- l'attention particulière à porter au capital humain local dans ses projets de développement économique ;
- le renforcement de l'adéquation entre les territoires de l'action économique et les territoires des acteurs de l'emploi et de la formation (initiale et continue) afin d'anticiper les besoins des employeurs et d'adapter en amont les formations correspondantes.
- Le renforcement et la coordination des démarches d'information et de prospective éclairant l'évolution de l'emploi et des compétences.
- 4 Etudier l'opportunité de créer une structure métropolitaine unique ou d'une seule Maison de l'emploi, un seul PLIE, une seule mission locale- avec des antennes de proximité, respectant autant les spécificités territoriales propres que la cohérence globale à l'échelle métropolitaine.
- 5 Se donner les moyens d'expérimenter, à l'échelle métropolitaine, le travail collaboratif et coopératif des acteurs intermédiaires en :
 - **labellisant des initiatives à l'échelle métropolitaine** portées par au moins deux structures. Dans cette perspective, le rôle de LMCU pourrait être celui :
 - o d'inviter les financeurs (Conseil régional Conseil général Etat Europe communes) à soutenir davantage les projets collaboratifs visant une cohérence stratégique et opérationnelle : les projets présentés pourraient concerner tout ou partie du territoire métropolitain ;
 - o de capitaliser les bonnes pratiques afin de les dupliquer sur l'ensemble de la métropole, pour aboutir à une offre de services équitable.
 - contribuant à l'ingénierie afin de permettre l'animation du réseau et des projets ;
 - mettant en œuvre une démarche d'évaluation des outils territoriaux dans le but d'objectiver et d'optimiser les services à la population. Cette démarche qualité (type certification) à mettre en place pour le fonctionnement, les méthodes, les actions, les processus au service des « clients/usagers » (salariés, salariés précaires, demandeurs d'emploi, employeurs) contribuerait à donner un sens commun aux objectifs des structures intermédiaires de l'emploi dans une démarche continue de capitalisation et de progrès (cf. axe 1).

Le résultat de ces travaux pourrait être traduit dans une «Charte Qualité Métropolitaine».

NB: Pour continuer à alimenter les grandes priorités de LMCU, les groupes « Emploi – insertion » et « Fondamentaux du développement Economique » du Conseil de développement ont pris l'initiative de fusionner : cette décision marque la volonté des acteurs d'amplifier l'interaction entre le monde économique, le monde de l'emploi et celui de la formation.